



# SNES S3 Clermont

Déposé le 06/02/2008



## Bulletin Académique

**Ce bulletin a été envoyé à tous les syndiqués aux adresses personnelles.**  
Supplément n° 1 au bulletin n° 138  
du 15/01/2008

Clermont Ferrand le 6 février 2008

**SOMMAIRE :**  
Page 1 : Edito  
Page 2 : comparaisons par discipline et par échelon des taux de promotions 2007-2008 grand choix  
Page 3 : comparaison par discipline des taux moyens de promotions 2007-2008  
Page 4 : expérimentation des livrets de compétence, le socle commun  
Page 5 : droit à l'information sur votre retraite, mouvement inter, stage cpe du 11 décembre  
Page 6 : répartition des notes administratives  
Page 7 : comparaisons par discipline et par échelon des taux de promotions 2007-2008 choix  
Page 8 : SRIAS - validation du niveau A2 en LV  
Annexes :  
Déclaration collective de refus des heures supplémentaires ; Compte rendu CTPA du 28 janvier ; Refusons les heures supplémentaires

SNES S3 CLERMONT-FERRAND  
Bulletin Académique du SNES  
29, rue Gabriel Péri  
63000 CLERMONT-FERRAND

EDITORIAL

## NE RIEN LACHER !

Le mouvement massif de grève du 24 janvier dans la Fonction Publique, sur la base de revendications salariales et pour s'opposer aux nouvelles attaques contre le système éducatif (dont les suppressions de postes sont une traduction), montre au gouvernement que les raisons de notre colère demeurent, voire s'accroissent avec entre autre la parution du livre vert de la commission Pochard.

Dans l'Éducation, la période à venir voit les DHG et leur ventilation arriver dans les établissements avec globalement une augmentation des HSA par enseignant. Le SNES Clermont refuse l'augmentation du temps de travail imposé par le ministère avec la transformation de 65 postes en HSA dans notre académie. C'est pourquoi il appelle collectivement les enseignants à refuser ces HSA, à voter une motion en CA et à joindre les signatures de ce refus collectif. Ce doit aussi être un moyen de montrer notre profond désaccord avec les conclusions du comité Pochard sur le métier d'enseigner et de peser sur l'élaboration par le ministère du livre blanc sur le même thème.

Bien évidemment, nous devons aussi par d'autres moyens amplifier le rapport de force nécessaire pour s'opposer à la fois à la dégradation de nos conditions de travail (plus de HSA, point d'indice...), à la transformation de nos métiers (régionalisation de certains corps, annualisation...) et à la fin de l'école de la réussite pour tous. Cela passe nécessairement par des actions de grève, de manifestation dans des délais rapprochés en recherchant l'unité syndicale la plus large sur des orientations de progrès social et économique.

Patrick Lebrun  
Secrétaire Académique

PERMANENCES AU  
LOCAL  
29 rue Gabriel Péri  
63000 Clermont-Ferrand

### ORGANISATION DE LA SECTION ACADÉMIQUE DU SNES

Secrétariat Général :

P. LEBRUN

Secrétaires Adjointes :

S. CHARRIER - F. CLA-

VEAU - E. RAGAIN - M.

VIDALIN

Trésorier :

Olivier RALUY

Trésorier Adjoint :

Michel FLORIOT

Catégories - Emplois :

M. VIDALIN - F. CLA-

VEAU - V. DADI - P.

LEYRAT - A. CASTRO -

O. RALUY - F. VERGNE ;

Collèges - Lycées - Conte-

nus :

S. CHARRIER

Carte scolaire :

E. RAGAIN et PATRICK

LEBRUN AVEC LES S2

SECRÉTAIRES DE S2 ET

MEMBRES DES BU-

REAUX :

03 ☞

GÉRARD HATAB - MA-

RIE ANDRÉE AUCLAIR -

FÉLICITÉ MONTAGNAC

- VINCENT PRÉSUMEY -

JEAN PAUL MAVEL.

15 ☞

MICHEL AUSSENAC -

JEAN-BAPTISTE

MEYRONEINC - BRUNO

JOULIA - CHRISTIAN

NELY.

43 ☞

DANIÈLE DALLET -

MONIQUE PAYS.

63 ☞

PHILIPPE BOULARD -

ERIC RAGAIN -

CLAUDE DELETANG.

## Comparaisons par discipline et par échelon des taux de promotions 2007 - 2008

### Promotions au grand choix

Disciplines	4 <sup>e</sup> → 5 <sup>e</sup>			5 <sup>e</sup> → 6 <sup>e</sup>			6 <sup>e</sup> → 7 <sup>e</sup>			7 <sup>e</sup> → 8 <sup>e</sup>			8 <sup>e</sup> → 9 <sup>e</sup>			9 <sup>e</sup> → 10 <sup>e</sup>			10 <sup>e</sup> → 11 <sup>e</sup>		
	*	**	***	*	**	***	*	**	***	*	**	***	*	**	***	*	**	***	*	**	***
Documentation	6	3	50	4	2	50	4	2	50	14	2	14,3	14	9	64,3	4	3	75	3	2	66,7
Philosophie	-	-	-	3	1	33,3	2	2	100	5	3	60	3	1	33,3	1	0	0	-	-	-
Lettres classiques	6	2	33,3	4	2	50	1	1	100	9	6	66,7	4	0	0	3	1	33,3	5	0	0
Lettres modernes	11	4	36,4	19	7	36,8	29	13	44,8	25	5	20	35	9	25,7	11	6	54,5	10	5	50
Anglais	6	1	16,7	18	5	27,8	22	6	27,3	27	13	48,1	27	5	18,5	19	4	21	11	3	27,3
Allemand	-	-	-	2	2	100	5	2	40	4	2	50	2	0	0	4	1	25	5	1	20
Espagnol	7	2	28,6	9	2	22,2	15	6	40	7	1	14,3	14	4	28,6	7	2	28,6	5	0	0
Italien	2	0	0	1	0	0	2	0	0	1	1	100	3	1	33,3	1	1	100	-	-	-
Histoire-géo	5	1	20	23	8	34,8	13	3	23	19	4	21	21	3	14,3	22	5	22,7	15	4	26,7
SES	-	-	-	2	0	0	2	0	0	2	0	0	2	2	100	2	1	50	4	0	0
Mathématiques	25	7	28	22	5	22,7	23	5	21,7	19	5	26,3	19	6	31,6	15	3	20	11	6	54,5
Physique-chimie	7	2	28,6	15	4	26,6	5	1	20	13	2	15,4	27	14	51,9	9	5	55,5	7	0	0
SVT	10	1	10	13	5	38,4	3	1	33,3	7	1	14,3	8	3	37,5	6	0	0	7	2	28,6
Technologie	3	1	33,3	4	0	0	2	0	0	5	1	20	3	1	33,3	6	1	16,7	4	0	0
Educ. musicale	15	3	20	5	2	40	3	0	0	3	1	33,3	5	1	20	1	0	0	3	1	33,3
Arts plastiques	5	3	60	2	1	50	2	0	0	6	1	16,7	5	1	20	4	2	50	3	2	66,7
Eco gestion	-	-	-	7	3	42,8	4	0	0	13	5	38,5	12	3	25	9	2	22,2	4	2	50
STI	1	1	100	2	0	0	5	1	20	12	5	41,7	10	1	10	16	5	31,3	8	3	37,5
STMS	2	0	0	3	0	0	-	-	-	1	1	100	1	0	0	1	0	0	-	-	-
TOTAL	117	35	29,9	165	49	29,7	146	43	29,5	199	59	29,6	227	68	30	144	43	29,9	111	33	29,7

\* Nombre de promouvables

\*\* Nombre de promus

\*\*\* Taux de promotions en pourcentages

Disciplines	Taux moyens de promotions	
	au grand choix	au choix
<b>Documentation</b>	52,9%	75,7%
<b>Philosophie</b>	45,3%	50%
<b>Lettres classiques</b>	40,5%	46,7%
<b>Lettres modernes</b>	38,3%	59,3%
<b>Anglais</b>	26,7%	61%
<b>Allemand</b>	39,2%	35,6%
<b>Espagnol</b>	23,2%	44,3%
<b>Italien</b>	38,9%	33,3%
<b>Histoire-géo</b>	23,2%	57,5%
<b>SES</b>	25%	80%
<b>Mathématiques</b>	29,3%	72,5%
<b>Physique-chimie</b>	28,3%	74,6%
<b>SVT</b>	23,2%	65,8%
<b>Technologie</b>	17,2%	77,2%
<b>Educ. Musicale</b>	20,9%	89,7%
<b>Arts plastiques</b>	37,6%	70%
<b>Eco gestion</b>	29,8%	64,8%
<b>STI</b>	34,4%	72,1%
<b>STMS</b>	20%	75%
<b>TOTAL</b>	<b>29,8%</b>	<b>70,8%</b>

## Analyse des taux de promotions 2007-2008

La CAPA avancement d'échelon des certifiés et des adjoints d'enseignement s'est tenue lundi 21 janvier 2008. Le SNES a été la seule organisation syndicale présente à faire une **déclaration d'ouverture** pour dénoncer nos pertes de pouvoir d'achat et rappeler nos revendications en la matière. Cette déclaration est consultable sur notre site académique.

Les critères servant à départager le dernier promu en cas d'égalité de barème (somme de la note administrative et de la note pédagogique) ont été modifiés depuis cette année. Jusque là, seul l'âge était pris en compte, désormais, l'on examine d'abord l'ancienneté dans le corps, puis l'ancienneté dans l'échelon et enfin l'âge.

Nous avons également présenté à l'administration une **synthèse comparative** par discipline et par échelon des taux de promotions au grand choix (GC) et au choix (C).

Ce qui saute aux yeux, ce sont les **fortes disparités entre les disciplines**. Lorsque l'on calcule les taux moyens globaux, on constate que certaines ont un taux de promus proche de la norme, (respectivement 30% et 5/7èmes des promouvables) à la fois pour le GC et le C, d'autres ont un taux très au-dessus, mais plusieurs ont des taux inférieurs, soit au grand choix soit au choix (**SES, technologie, éducation musicale, STMS, philosophie, lettres, anglais, allemand, italien, économie et gestion**) et d'autres, encore, un taux très en dessous, par exemple **en espagnol, histoire géographie ou SVT**). A l'intérieur d'une même discipline les taux de promotions sont également très variables. C'est par exemple le cas des **sciences physiques** pour le GC : **28,6%** de promus pour l'accès au 5<sup>e</sup> échelon, **20%** pour le 7<sup>e</sup> échelon, **15,4%** pour le 8<sup>e</sup> échelon, **51,9%** pour le 9<sup>e</sup> échelon, **55,5%** pour le 10<sup>e</sup> échelon et enfin **0%** pour le 11<sup>e</sup> échelon !

Nous avons fait ce travail dans les premières années de la Déconcentration de l'avancement des certifiés, puis nous l'avons abandonné car les disparités s'étaient peu à peu estompées. L'étude reprise cette année montre que l'écart s'est à nouveau creusé.

Les causes de ces disparités sont diverses. Néanmoins, les **rythmes d'inspection** ainsi qu'une **mauvaise harmonisation** des notes pédagogiques entre les IPR, trop basses, font prendre du retard dans la carrière. Nous conseillons donc aux collègues de demander des inspections en cas de retard trop important.

Pour les **notes administratives**, les seules qui peuvent se contester en CAPA (et nous obtenons chaque année des réajustements non négligeables), les chefs d'établissements sont en train de les mettre (vous trouverez ci-après un tableau de répartition d'après les documents 2006-2007). En cas de désaccord avec la note proposée ces jour-ci par votre chef d'établissement, n'hésitez pas, contactez-nous ! La note administrative joue aussi un rôle important dans l'avancement d'échelon, en particulier en début de carrière, il faut donc être vigilant !

## L'expérimentation des livrets de compétences en collèges dans l'Académie : de l'incompréhension à la contestation

Un territoire par Académie a été choisi par chaque recteur pour expérimenter les livrets de connaissances et de compétences, censés valider l'acquisition du socle commun.

Pour l'académie de Clermont, quatre collèges ont été retenus : Aigueperse, Volvic, Pierre Mendès France et Michel de l'Hospital à Riom.

La section académique du SNES a pris contact avec les établissements afin de les aider à analyser ces livrets, a mis des outils à leur disposition pour leur permettre de décider collectivement de refuser cette expérimentation ou de s'y engager sous certaines conditions, et a proposé aux établissements d'animer des heures d'information syndicale.

A ce jour, deux collèges ont refusé de s'engager dans l'expérimentation, et auraient l'intention d'élaborer un document explicitant leur refus. Les deux autres établissements n'ont pas encore pris de décision collective.

Les premières remontées des établissements mettent en évidence le flou et l'improvisation complète qui caractérisent la mise en œuvre de l'expérimentation : réunions hors temps de travail, aucun cadrage de l'administration...

Ces livrets posent de nombreux problèmes : évaluation de micro-compétences, de savoir-être, items de nature disparate (tâches simples, connaissances de base, pensée plus abstraite...); évaluation binaire (acquis, non acquis)... Ils suscitent également quelques questions : quelle articulation avec l'orientation ? comment conjuguer évaluation chiffrée et livrets de compétences ? etc....

Au-delà, ces livrets sont censés valider l'acquisition du socle commun, et c'est là que le bât blesse (voir encadré socle commun)...

Le SNES suit particulièrement cette expérimentation qui, si elle conduit à la rédaction d'un livret définitif, risque d'avoir des conséquences non négligeables sur la formation des élèves, sur le métier et les missions des enseignants, sur les contenus disciplinaires, et sur l'existence même de certaines disciplines au collège.

*Lors de son conseil national de janvier, le SNES a appelé les collègues :*

- à se réunir avec l'aide des S2 et des S3 dans les établissements concernés et à déposer des heures d'information syndicale pour examiner les conditions matérielles et pédagogiques, les origines, les objectifs et les conséquences de l'expérimentation

- à décider collectivement de la mise en œuvre ou non de cette expérimentation et d'imposer, dans le cas de la mise en œuvre, les conditions matérielles et pédagogiques de l'expérimentation

- à débattre avec les parents d'élèves des dangers de cette évaluation par compétences sur la construction des savoirs et l'organisation des enseignements et le brevet des collèges

- à adresser aux corps d'inspection et aux responsables départementaux et académiques un document collectif qui n'hésite pas à dénoncer les incohérences et les difficultés engendrées par ce changement imposé des pratiques enseignantes.

Nous invitons tous les collègues, au-delà des seuls collèges expérimentaux, à prendre connaissance des livrets afin de mesurer le type d'évaluation qui risque d'être à l'ordre du jour dans tous les collèges dès la rentrée prochaine... (Voir le dossier mis en ligne sur le site des observatoires du SNES national : <http://www.snes.edu/observ/spip/spip.php?mot37> )

Sandrier Charrier

## Le socle commun

Malgré les progrès du système éducatif, 15 % d'une génération n'arrive pas à entrer dans les apprentissages et quitte le système sans qualification.

C'est au nom de cette situation inadmissible que le ministère a imposé l'idée de socle commun.

Pour s'éviter de traiter la question des difficultés des élèves, multiforme, complexe, et qui croise d'autres questions (question sociale, budgétaire, conception de l'aide, des contenus, des pratiques, horaires, formation des enseignants etc...), il acte que ces 15 % d'élèves n'y arriveront jamais. Pour ces élèves, il faudrait un socle de compétences et connaissances de base que la nation leur garantirait. Ainsi, le socle acte les inégalités entre élèves. C'est en fait l'idéologie des « aptitudes » et des « talents » qui resurgit !

Le SNES a d'autres propositions pour la réussite des élèves, et travaille depuis longtemps avec les groupes disciplinaires du SNES et des chercheurs sur la question de la culture commune et sur toutes les questions liées à celle de la réussite des élèves (contenus, pratiques, échec scolaire, accompagnement éducatif, redoublement etc... ). Voir dossiers sur le site observatoires du SNES national : <http://www.snes.edu/observ/spip/> onglet dossier-débats.

Le SNES est opposé au socle commun, et l'a combattu au moment du vote de la Loi Fillon en 2005.

Le socle commun ne se mettra réellement en place que lorsque tous les programmes du collège auront été revus (seuls les programmes de maths, de SVT et de physique ont été revus, les autres le seront dans le courant de cette année), et lorsqu'il sera évalué par le biais des livrets de compétences.

**La lutte contre le socle commun et son évaluation n'est donc pas terminée....**

Pour lire une analyse complète du socle commun, allez sur le site des observatoires du SNES : <http://www.snes.edu/observ/spip/>, onglet dossiers débats, rubrique socle commun.



## Corpo

### Compte rendu du stage TZR

Le stage TZR du 20 novembre 2007 a été animé par Xavier Marand, responsable national du SNES pour le secteur emploi. Rappelons que la section académique avait décidé de maintenir ce stage malgré l'appel à la grève des organisations syndicales de la fonction publique, ce jour-là. Nous nous sommes rendus à la manifestation en fin de matinée, après avoir recueilli les témoignages des collègues présents et dressé un état des lieux des réformes en cours. Un compte-rendu plus détaillé est disponible sur notre site académique : [www.clermont.snes.edu](http://www.clermont.snes.edu).

Ce qui ressort de cette journée, c'est l'exaspération des TZR face aux difficultés croissantes liées à l'exercice de leur métier, et la liste est longue. De plus, tous se demandent s'ils pourront, un jour, obtenir un poste fixe : la suppression des bonifications spécifiques pour le mouvement 2008 est vécue comme une très grande injustice. Enfin, plusieurs collègues ont dénoncé le flou qui règne autour des missions qui leur sont confiées, les pressions de la part de chefs d'établissement ou... de collègues, le manque de clarté quant au versement de l'ISSR, de l'ISOE, au paiement des HS...

Cependant, nous avons tenu à rappeler aux collègues que ces difficultés quotidiennes sont la conséquence de choix politiques imposés et que les objectifs gouvernementaux actuels risquent d'aggraver encore davantage les conditions d'enseignement : baisses drastiques du nombre d'enseignants et de CPE (ce qui se traduit par des effectifs d'élèves plus lourds, des fermetures d'options, des regroupements, une extension des compléments de service), augmentation du temps de service des personnels, contractualisation progressive de la fonction publique, introduction de la bivalence, diminution du nombre d'heures de cours pour les élèves...

Le SNES a décidé avec le SNEP de demander une nouvelle audience au rectorat afin de porter les revendications des collègues TZR et d'obtenir des avancées sur ces questions. En attendant, une pétition académique commune a été rédigée et mise en ligne sur notre site. Nous invitons tous les collègues, TZR ou non, à la signer massivement, à la faire signer et à nous la retourner avant la fin du mois de janvier. De son succès dépendra aussi notre capacité à peser sur le rectorat.

Enfin, nous appelons les TZR à se mobiliser avec l'ensemble des collègues, en se mettant d'ores et déjà en grève le 24 janvier et en participant aux manifestations et diverses journées d'actions qui pourraient être organisées dans les prochaines semaines.

Fabien Claveau – Thierry Meyssonnier

### « Droit à l'information sur votre retraite »

Beaucoup d'entre nous ont reçu avec stupeur un document venant du service des pensions du Ministère du Budget qui ne correspond en rien à leur véritable situation.

Sur ce document, aucun service auxiliaire validé n'apparaît, les périodes de service militaire disparaissent et les années de détachement (exemple l'année de stage dans le nouveau corps pour un AE, un PEGC, ou un PLP devenu certifié) n'ouvrent aucun droit !

Nous sommes intervenu au Rectorat, l'erreur est en cours de rectification, ne vous inquiétez pas, mais si vous êtes dans ce cas, n'hésitez pas à vous signaler aussi au Rectorat.

Il semblerait que Nantes n'ait pas attendu une remontée fiable des Rectorats pour appliquer la directive gouvernementale du principe de « l'information sur votre retraite »

Par ailleurs, nous rappelons que désormais les services auxiliaires effectués à temps partiel sont validables. Contactez le Rectorat si ce n'est déjà fait pour avoir un dossier de validation complémentaire de vos services.

Attention vous devez également demander à la CRAM un relevé de carrière et il est peut-être plus intéressant de continuer à dépendre pour ces services du Régime Général plutôt que de racheter les services à temps partiel. Là aussi, une fois votre dossier constitué, les services du Rectorat vous permettront d'avoir une vision complète de votre situation.

Enfin pour tous ceux qui deviennent titulaires, il est important de demander sans tarder la validation des services auxiliaires.

La question des retraites est brûlante. Nous savons que 2008 sera une année décisive, les atteintes au droit à une retraite décente ont commencé en 1997 avec l'allongement des années de cotisation pour le Privé, puis en 2003 pour les fonctionnaires avec la fin de la péréquation et l'introduction de la décote pour tous. Le Gouvernement Sarkozy a pensé à préparer le travail des discussions à venir en portant atteinte aux régimes spéciaux.

A nous de ne pas nous laisser faire quel que soit notre âge ! Imposons d'autres choix que les mesures envisagées, qui n'ont qu'un objectif, la volonté de diminuer le taux de nos retraites et de nos pensions.

Le SNES, avec la FSU a largement exprimé ses propositions ; il faudra se battre et le combat sera rude !

Michèle Vidalin

### Mouvement inter

La phase Inter de vérification des vœux et barèmes s'est tenue le 23 janvier.

Comme chaque année ce fut l'occasion pour les commissaires paritaires du SNES de faire un travail de vérification systématique à partir des documents et des fiches syndicales.

Nous avons en commission protesté contre les suppressions de postes, une des nos raisons d'être en grève le 24.

Nous avons également rappelé nos exigences en matière d'amélioration du Mouvement :

➤ possibilité de faire des vœux plus restreints dès le mouvement Inter ;

➤ rétablissement des bonifications TZR afin de reconnaître la spécificité de la fonction ;

➤ meilleur équilibre de tous les éléments du barème.

Ce sont ces préoccupations qui nous occuperont également lors du groupe de travail du 4 février où nous sommes convoqués pour discuter des barèmes Intra.

La saisie des vœux pour le mouvement Intra se fera du 25 mars au 13 avril.

Les militants du SNES seront disponibles pour vous aider dans la formulation de ces vœux.

Le mouvement lui-même aura lieu les 10, 11 et 12 juin 2008.

Mais ne nous y trompons pas, pour que chacun puisse muter dans de bonnes conditions et selon ses vœux, il faut en finir avec la politique de suppressions des postes et de réduction des horaires. Les bonnes conditions de travail des personnels sont aussi garantes de la réussite des élèves.

### Stage CPE du 11 décembre 2007

Le secteur CPE du SNES Clermont-Ferrand a organisé mardi 11 décembre 2007 un stage académique à destination des CPE stagiaires et titulaires. Ce stage (21 collègues présents) était animé par Régis Rémy, membre du secrétariat national du SNES et auteur de plusieurs ouvrages de recherche sur la vie scolaire.

Les publications récentes initiées par le SNES, rapport du CEREQ sur le métier CPE ainsi que l'ouvrage collectif coordonné par Régis Rémy « regards sur le métier » ont donné matière à débattre des questions d'actualité touchant à la catégorie : réécriture de la circulaire des missions, volonté de certains d'intégrer les CPE dans les équipes de direction, remise en cause de nos missions éducatives et de notre rapport privilégié aux élèves....

Il est ressorti de ces échanges un constat partagé. Au terme d'une évolution historique, notre métier est arrivé aujourd'hui à maturité. L'institution ne saurait prétexter un métier en redéfinition permanente pour s'acheminer vers une remise en cause des nos fondamentaux. Certes notre métier n'a cessé d'évoluer, mais principalement en s'adaptant aux nouveaux publics scolaires et toujours dans l'optique de la réussite de tous les jeunes. Notre entrée en IUFM a assis notre rôle auprès des enseignants et a favorisé notre professionnalisation. Les menaces actuelles sur notre métier présagent une évolution complète du système éducatif calqué sur le modèle anglo-saxon avec une refonte des missions des enseignants.

➤

Oui les CPE sont inquiets car les signaux négatifs ne manquent pas : diminutions des postes au concours (200 par an depuis trois ans, fermeture du concours interne), absence de revalorisation financière (sans parler des heures supplémentaires auxquelles les CPE n'ont pas droit), quid des CPE dans les travaux de la commission Pochard ?....

Les détails relatifs aux évolutions et perspectives du métier terminés, un échange s'est institué autour d'aspects quotidiens ou de considérations plus prosaïques (notation, avancement, accès la hors classe, gestion des AED, temps de travail...) La journée s'est conclue vers 16 heures. N'hésitez pas à nous contacter, le mouvement inter académique est en cours, la campagne de notation va commencer, la CAPA d'avancement d'échelon vient de se tenir, si vous rencontrez des difficultés dans votre exercice professionnels, nous sommes là pour vous conseiller et vous accompagner. Une permanence hebdomadaire spéciale CPE se tient tous les mardis après-midi et aussi les mercredis après-midi. Vous pouvez également vous tenir informés en consultant notre site régulièrement mis à jour, clermont.snes.edu ou non contacter par mail.

## RÉPARTITION DES NOTES ADMINISTRATIVES DES PROFESSEURS CERTIFIÉS

Dans chaque case est inscrit le nombre de collègues qui se trouvent à l'échelon indiqué en haut de la colonne et auxquels a été attribuée la note figurant en tête de ligne

NOTES	ECHELONS											
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
40								2	12	242	313	290
39,95										3	9	7
39,9									11	43	22	9
39,8								4	19	56	23	7
39,7								2	25	43	13	7
39,6								6	19	40	10	1
39,5								7	316	39	4	1
39,4								3	44	19	2	4
39,3								18	51	10	2	1
39,2								19	58	8		
39,1								14	24	9	2	
39							8	334	99	9	2	2
38,5							155	198	32	5	1	1
38						5	130	59	8	2	1	
37,5						114	83	8	3			
37						101	46	7	2			
36,5					9	105	14	1				
36					92	69	6	2	1			
35,5			1	1	72	29	3					
35			8	32	69	9	2					
34,5			9	24	19	5	1					
34			10	10	5	1						
33,5			5	1	2	1						
33												
32,5												
32												
31,5												
31												
30,5												
30			1									

<b>Effectifs</b>			34	68	268	439	448	684	724	528	404	330
<b>Moyenne</b>			33,3	34,6	35,5	36,7	37,9	38,8	39,3	39,8	39,9	39,9
<b>Médiane</b>			34,5	34,5	35,5	37	38	39	39,5	39,9	40	40

Note de service n° 91-033 du 13 février 1991 (classe normale)

<b>Maxi</b>			35	35	36	37,5	38,5	39	39,5	40	40	40
<b>Moyenne</b>			33,3	33,3	34,2	35,6	37	38	38,7	39,1	39,3	39,6
<b>Mini</b>			30	30	31	33,5	34,5	36	36,5	37	38	38,5

# Comparaisons par discipline et par échelon des taux de promotions 2007 - 2008

## Promotions au choix

Disciplines	4 <sup>e</sup> → 5 <sup>e</sup>			5 <sup>e</sup> → 6 <sup>e</sup>			6 <sup>e</sup> → 7 <sup>e</sup>			7 <sup>e</sup> → 8 <sup>e</sup>			8 <sup>e</sup> → 9 <sup>e</sup>			9 <sup>e</sup> → 10 <sup>e</sup>			10 <sup>e</sup> → 11 <sup>e</sup>		
	*	**	***	*	**	***	*	**	***	*	**	***	*	**	***	*	**	***	*	**	***
Documentation	-	-	-	2	1	50	2	2	100	14	9	64,3	5	4	80	5	4	80	5	4	80
Philosophie	-	-	-	2	1	50	-	-	-	4	2	50	4	2	50	-	-	-	2	1	50
Lettres classiques	-	-	-	3	0	0	3	1	33,3	6	1	16,7	2	2	100	5	4	80	6	3	50
Lettres modernes	-	-	-	14	10	71,4	19	7	36,8	19	11	57,9	20	14	70	9	4	44,4	4	3	75
Anglais	-	-	-	12	5	41,7	28	19	67,9	31	16	51,6	22	15	68,2	6	4	66,7	10	7	70
Allemand	-	-	-	1	0	0	7	5	71,4	5	2	40	3	1	33,3	3	1	33,3	-	-	-
Espagnol	-	-	-	8	2	25	11	2	18,2	3	0	0	8	5	62,5	1	1	100	5	3	60
Italien	-	-	-	1	1	100	3	1	33,3	1	0	0	-	-	-	2	0	0	-	-	-
Histoire-géo	-	-	-	19	9	47,4	8	5	62,5	21	11	52,4	15	12	80	9	8	88,9	7	6	85,7
SES	-	-	-	1	0	0	1	1	100	1	1	100	2	2	100	2	2	100	-	-	-
Mathématiques	-	-	-	14	10	71,4	19	12	63,2	18	12	66,7	17	12	70,6	9	7	77,8	7	6	85,7
Physique-chimie	-	-	-	9	8	88,9	5	3	60	12	11	91,7	7	4	57,1	2	2	100	2	1	50
SVT	-	-	-	12	9	75	3	2	66,7	8	7	87,5	2	1	50	4	2	50	-	-	-
Technologie	-	-	-	1	1	100	2	2	100	5	4	80	2	1	50	3	1	33,3	1	1	100
Educ. Musicale	-	-	-	4	4	100	3	2	66,7	7	5	71,4	6	6	100	2	2	100	1	1	100
Arts plastiques	-	-	-	4	2	50	3	3	100	4	2	50	4	2	50	2	2	100	-	-	-
Eco gestion	-	-	-	5	1	20	5	3	60	13	8	61,5	11	9	81,8	7	6	85,7	5	4	80
STI	-	-	-	2	2	100	3	1	33,3	7	2	28,6	8	7	87,5	6	5	83,3	2	2	100
STMS	-	-	-	1	1	100	1	1	100	1	0	0	1	1	100	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	102	72	70,6	113	80	70,8	158	112	70,9	147	105	71,4	78	55	70,5	61	43	70,5

\* Nombre de promouvables

\*\* Nombre de promus

\*\*\* Taux de promotions en pourcentages

## SECTION REGIONALE INTERMINISTERIELLE D'ACTION SOCIALE SRIAS

La SRIAS pallie à l'absence de Comité d'Entreprise dans l'Education Nationale.

Section du Comité Interministériel d'Action Sociale (CIAS), la SRIAS Auvergne (Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale) aide les agents de l'Etat à mieux concilier la vie professionnelle et personnelle tout au long de la carrière et à faire face à des situations difficiles. En complément des prestations qu'offre déjà l'administration, elle impulse des actions collectives et interministérielles à caractère social.

La mise en œuvre de la SRIAS est assurée conjointement en préfecture de Région par un représentant syndical élu par ses pairs et un correspondant administratif. Elle comprend 12 représentants des personnels et 12 représentants des administrations, qui élaborent ensemble un plan d'actions régionales et adoptent le budget de la SRIAS (42 420 € pour 2008 et pour... plus de 40 000 agents..).

Les personnels de l'Education Nationale, peuvent être plus particulièrement intéressés par :

- La carte CEZAM permettant de bénéficier de nombreux avantages pour les loisirs et les vacances :
  - Visites de musées, de sites touristiques, de parcs animaliers, de parcs aventures ou d'attractions...
  - Réservation d'un hébergement auprès de nombreux organismes de voyages et de vacances.
  - Réductions dans plus de 150 stations sur les remontées mécaniques, mais aussi sur les hébergements, la location de matériel de ski...).

Pour vous la procurer au titre de la SRIAS :

**ARIS** (siège)

8 rue Jacques Magnier - 63000 Clermont Ferrand

Tél. : 04.73.37.36.96

Fax. : 04.73.37.37.01

Web : [www.aris-inter-ce.com](http://www.aris-inter-ce.com)

Email : [aris-inter-ce@wanadoo.fr](mailto:aris-inter-ce@wanadoo.fr)



- Des aides pour les enfants lors de séjours vacances au printemps et en été 2008 :

Q désigne le coefficient mensuel,  $Q = \frac{\text{revenu mensuel de référence}}{12 \times \text{nombre de parts}}$

Q	Aide journalière versée par la SRIAS
$Q \leq 625€$	30 €
$626€ \leq Q \leq 1000€$	25 €
$1 001€ \leq Q \leq 1 150€$	17 €
$1 151€ \leq Q \leq 1 250€$	10 €
$Q > 1 250€$	0 €

Pour vous renseigner sur vos droits ainsi que sur les lieux de séjours vacances et la nature des activités proposées:

<http://www.auvergne.pref.gouv.fr/srias/>

<http://www.pep63.com/>

<http://www.ac-clermont.fr/social/>

Claude Delétang

### **Validation du niveau A2 en LV**

Le stage LV organisé par le SNES s'est tenu le 22 janvier en présence de Bruno Auer, responsable national. Nous mettrons prochainement en ligne un compte-rendu. En attendant, le SNES Clermont a décidé de s'adresser au recteur pour demander le **report de la validation du niveau A2** pour l'obtention du DNB cette année. Vous en trouverez une copie sur notre site académique [www.clermont.snes.edu](http://www.clermont.snes.edu), ainsi qu'un **courrier type** à faire signer par les collègues de LV de votre établissement et à renvoyer aux IPR de LV afin d'obtenir ce report.

Pour plus d'information et en attendant le compte-rendu du stage, nous vous renvoyons au site national [www.snes.edu](http://www.snes.edu) dans la rubrique « observatoires » / « langues vivantes ».

Fabien Claveau – Sandrine Charrier



## TRAVAILLER PLUS...PLUS LONGTEMPS ?

### Compte rendu du CTPA du 28 janvier 2008

**L**e CTPA (Comité Technique Paritaire Académique) du 28 janvier concernait les structures des établissements dans notre académie, sous la contrainte ministérielle des 121 suppressions de postes (dont 65 postes transformés en 42120 Heures supplémentaires), des 53 suppressions d'emplois de stagiaires, des suppressions de 47 postes administratifs et la création de 6 postes d'infirmier(e)s dans les établissements. Perspectives peu réjouissantes pour la rentrée 2008 ! La transformation massive des BAC PRO en BAC PRO 3 ans a été confirmée avec comme corollaire la fermeture d'une grande partie des BEP ! La FSU a dénoncé l'augmentation des HSA au détriment de postes et demandé un moratoire pour 2008 avec l'ouverture d'une négociation sans préalable associant l'ensemble des organisations. (Voir la déclaration complète : <http://auvergne.fsu.fr/spip.php?article157>)

Les lycées supportent une fois encore la majeure partie des suppressions de postes (-70, et - 10 emplois de stagiaires), du fait de la baisse imprévue des effectifs en 2<sup>nde</sup> à la rentrée 2007. La non restitution des heures de première chaire en heures postes mais en HSA à la rentrée 2007 n'a visiblement pas suffi. Cela conduit à avoir 1,70 HSA par emploi !

Dans les collèges, 22 emplois sont supprimés ainsi que 40 emplois de stagiaires au profit (!) d'une augmentation de 785 HSA pour la rentrée 2008, soit 1,25 HSA par emploi en augmentation de 27% par rapport à l'an dernier.

Les lycées professionnels perdent 17 emplois, 3 emplois de stagiaires et sont dotés de 353 HSA supplémentaires, d'où un taux de 1,34 HSA par emploi en augmentation de 31% !

Les SEGPA quant à elles, perdent 17,5 emplois du fait du transfert de formations qualifiantes en LP.

Le solde restant correspondant à la création de 3 postes en EREA et de mesures d'ajustement (?) pour 2,5 postes.

Actuellement, seuls 37 % des enseignants à temps plein n'ont pas d'HSA et 12,1 % des enseignants sont à temps partiel. La capacité « d'absorption » des HSA par les enseignants est très réduite d'autant que le nombre d'HSA (1,44) par enseignant augmente globalement de 30% pour la rentrée 2008 ! La volonté ministérielle de faire travailler plus les enseignants va se heurter à l'impossibilité par les chefs d'établissement d'attribuer toutes les HS (dans le cas où seule 1 HSA est « obligatoire »).

**La rentrée scolaire 2008 placée sous ces contraintes ne pourra pas se dérouler dans des conditions acceptables pour les personnels, les élèves et les enseignements à dispenser !**

**Le SNES Clermont considère que l'augmentation du temps de travail n'est pas acceptable tant en termes de surcharge et de conditions de travail que comme variable salariale ! C'est pourquoi, il organise avec le SNEP Clermont le refus collectif des HSA (voir pages centrales)**

Parallèlement, 318 TZR sur les 646 toutes disciplines confondues de notre académie sont affectés à l'année sur des Blocs de Moyens Provisaires (BMP) ou en remplacement sur des postes fixes et ne sont pas disponibles pour des remplacements de courte durée. Cette pénurie orchestrée par les fermetures drastiques de postes aux concours atteint une telle ampleur que notre administration académique utilise tous les moyens pour assurer les cours. Elle cherche à recruter des personnels vacataires (voir le site du rectorat) en anglais, mathématiques, lettres. Leurs conditions de travail (travail partiel imposé, éloigné du domicile, pas d'indemnité chômage en fin de contrat...) sont tellement précaires que le rectorat éprouve des difficultés à recruter. Devant ce problème le rectorat, faisant preuve d'une grande imagination a décidé de recruter une néo retraitée dans un établissement de Clermont ! Cette « gestion » des personnels est inacceptable ! Peut-être le rectorat nous prépare-t-il, à sa manière, à un allongement de la durée de cotisation pour les retraites et donc à une carrière plus longue ?

Le SNES Clermont a envoyé un communiqué de presse aux médias locaux, pour dénoncer ce recrutement.

## REFUSONS LES HEURES SUPPLEMENTAIRES ! TRANSFORMONS-LES EN POSTES !

Refuser les heures supplémentaires, c'est permettre que les moyens attribués en HSA soient convertis en postes ou en blocs de moyens provisoires (BMP), c'est refuser les suppressions de postes et c'est voter contre la Dotation Horaire Globale au CA de chaque établissement.

### POURQUOI ?

Dans notre académie :

**Moins 121 postes dont 65 transformés en HSA**

**Moins 53 emplois de stagiaires**

**+42120 HS !**

### LES CONSEQUENCES

- Plus de temps de travail pour les enseignants !
- Polyvalence, service partagé des enseignants
- Moins d'offre de formation pour les élèves
- Diminution des horaires élèves en collège et lycée
- Réforme des 3 voies du lycée
- Augmentations des salaires au bon vouloir des chefs d'établissement

**Parce que nous privilégions la solidarité,**

**Parce que nous voulons assurer l'avenir de nos élèves,**

**Nous soutenons que la seule politique possible est celle de l'augmentation des recrutements par concours de jeunes enseignants et des perspectives de titularisation pour les contractuels**

**Le SNES Clermont et le SNEP appellent les enseignants à refuser les heures supplémentaires au delà de l'heure imposable par décret et à agir pour que les conseils d'administration votent contre la ventilation des DHG dans les CA**

### Concernant le vote en CA :

- L'utilisation de la DHG entre dans le cadre de l'autonomie de l'établissement et doit à ce titre être soumise à l'avis du CA. Beaucoup de chefs d'établissement s'exonèrent de vote sur cette question... Il est pourtant évident que l'on ne peut recueillir l'avis du CA que par un vote. Il faut donc exiger ce vote, même s'il n'a qu'un caractère consultatif.
- Une fois le vote acquis beaucoup de Principaux et de Proviseurs rappellent que le CA ne donne son avis que sur l'utilisation de la DHG, pas sur la masse et la nature des heures (heures poste et HS) imposées par l'IA ou le Recteur. Ils suggèrent ainsi qu'un vote contre signifierait une remise en cause de leur propre travail plus qu'une contestation des moyens attribués. Sachons leur rappeler que personne ne peut nous imposer les critères qui prévalent à notre vote ! Pour déjouer cette stratégie de l'administration, la motion comporte une explication de vote (voir encadré au dos)
- Afin d'obtenir une majorité de votes contre la DHG n'hésitons pas, avant le CA, à rencontrer les parents d'élèves, les élus etc...pour expliciter ce vote.

**Exemple de motion à adapter et à faire voter :**

Le conseil d'administration du (nom de l'établissement) s'est réuni en date du ... afin d'examiner la préparation de rentrée 2008. Cet examen ne peut se faire en dehors d'un constat plus global de suppression de moyens qui n'est pas sans effet sur l'établissement :

Au niveau académique :

- ⇒ 121 suppressions de postes enseignants, d'éducation et documentation
- ⇒ 53 emplois de stagiaires en moins
- ⇒ 595 suppressions de postes enseignants entre 2003 et 2008

En conséquence, le Conseil d'administration s'exprime contre la DHG imposée par le ministère via le rectorat. Par ce vote, il ne s'agit pas pour le CA de remettre en cause le travail de l'administration locale qui s'inscrit dans le cadre contraint des moyens attribués. Cet avis négatif s'inscrit dans le cadre d'une action collective globale, menée au niveau national, qui comprend le refus par les enseignants d'effectuer des heures supplémentaires servant à supprimer des postes.

Nous entendons ainsi réaffirmer que ces moyens en postes sont indispensables au bon fonctionnement de l'institution et à la réussite de tous les élèves. Par cette action nous réaffirmons l'exigence de renoncement à la suppression des postes prévue au niveau national et par voie de conséquence au niveau académique et départemental.

**Nous demandons que les moyens attribués en HSA soient convertis en emplois.**

**Nous dénonçons la volonté de culpabiliser les enseignants qui ne prendraient pas les HSA au prétexte que tous les enseignements ne pourraient être assurés que grâce à ces HSA.**

Signez et faites signer la déclaration collective de refus des HS dans votre établissement, demandez à la joindre au PV du CA sur la dotation horaire et envoyez au SNES Clermont une copie de la déclaration collective de votre établissement

Malgré les pertes de pouvoir d'achat et les difficultés financières de certains, les Heures Supplémentaires ne peuvent pas être une réponse satisfaisante. A terme cela conduit à affirmer que les enseignants peuvent voir leur temps de travail devant élèves augmenter. D'autre part, le recours à des HS ne peut compenser la diminution drastique des personnels.

C'est pourquoi le SNES et le SNEP revendiquent à la fois la hausse du point d'indice et des recrutements de personnels titulaires à la hauteur des besoins.

Remarque :

Il faut au moins **18 heures** pour faire un poste ; si le nombre d'heures est inférieur, ou si certaines heures ne sont disponibles que pour un an (collègue en congé, par exemple), le rectorat peut implanter des blocs de moyens provisoires (BMP)